

# COMPTE-RENDU

## DU SYNDICAT SCOLAIRE OGNES – CHEVREVILLE

### DU 14/06/2016

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Présidente,

Etaient présents: Karine LEGRAND, Richard RYCHTARIK, Daniel CRUYPELINCK, Catherine CRAMPON, Laurent GEOFFROY, Benoît VERKINDEREN.

---

Madame la Présidente ouvre la séance et propose aux membres du Syndicat scolaire de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Création d'un service de garderie intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

#### **1. Indemnité allouée au receveur municipal :**

Madame la présidente propose d'accorder une indemnité de conseil et de budget au taux de 100 % au receveur municipal, Madame Gisèle BOUTON. Cette indemnité s'élève à 132.38 €.

Les membres du Syndicat Scolaire valide à l'unanimité.

#### **2. Demande de subvention de l'association les petites canailles :**

Dans un mail envoyé le 13 novembre dernier, l'association fait part d'une demande de subvention complémentaire de 2000 €, afin de leur permettre de terminer l'année civil 2017 et plus particulièrement payer les charges du personnel (facture Valois emploi).

*Madame la Présidente propose de passer au point suivant directement lié à celui-ci avant de prendre une décision sur laquelle nous reviendront ensuite.*

#### **3. Création d'un service de garderie intercommunale :**

Après avoir ressenti de l'inquiétude chez certaines familles (devoir confier leurs enfants à une association de parents susceptible d'arrêter son activité à tout moment comme ils l'ont déjà laissé sous-entendre) envisageant, de ce fait, de scolariser leurs enfants à l'extérieur, les membres du Syndicat Scolaire souhaitant maintenir les effectifs et préserver nos écoles, a décidé, après avoir étudié longuement la situation et enfin trouvé la solution, de mettre en place un service de garderie intercommunale réservé aux enfants fréquentant le RPI Oignes – Chèvreville. Ce service permettra également de mieux maîtriser les dépenses et peut-être même réaliser des économies qui permettraient d'investir autrement pour nos écoles.

Le Conseil Syndical valide à l'unanimité la création du service de garderie intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et donne délégation à Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de celle-ci.

Pour la mise en place de ce service, les membres du Syndicat scolaire valident à l'unanimité :

- La création d'une régie de recettes pour permettre le paiement en chèques ou en numéraire. Il est décidé de nommer régisseur titulaire Madame Claudine Masse (membre du syndicat scolaire) et un régisseur suppléant Madame Céline Vieira (secrétaire de la mairie du syndicat scolaire).
- L'augmentation des indemnités perçues par Madame Vieira, pour le travail effectué pour le Syndicat scolaire et donc de passer de 2h par mois à 4h dû à la charge de travail supplémentaire avec la gestion du service de garderie.
- L'instauration des tarifs de la garderie, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, défini de la manière suivante : 2€ pour le service du matin de 7h à 8h30, 4.50 € pour le service du midi, 2 € pour le service du soir de 16h30 à 18h et 3 € de 18h à 19h. Les repas de secours en cas d'oubli seront facturés 4 € pour le midi et 2 € pour le goûter. Des frais de gestion seront facturés également à partir de septembre 2018 uniquement d'un montant de 30 € par famille et par année scolaire.
- La création d'un poste d'adjoint d'animation de 20h 35 minutes hebdomadaires et annualisé qui sera proposé à Magalie Da Silva, déjà en poste depuis plusieurs années par le biais de Valois emploi et de l'association « Les petites canailles ».
- La mise en place d'un règlement intérieur présenté par Mme La Présidente et qui sera distribué à chaque famille utilisant ce service.

Il est convenu que Madame la Présidente informe l'association « les petites canailles » de cette décision le plus rapidement possible afin que le relai soit au mieux préparé et qu'il sera distribué, en début de mois de décembre, à chaque famille du RPI une lettre d'information, expliquant le nouveau fonctionnement avec le règlement, une fiche d'inscription, la grille tarifaire et le planning pour janvier 2018.

#### **2. Suite**

*De ce fait, les membres du Syndicat scolaire décident, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention complémentaire à l'association « les petites canailles » mais de prendre à sa charge les frais du personnel (facture Valois emplois) dans la limite de 2 000 €.*

#### 4. Questions diverses :

- Comme expliqué, lors de la dernière réunion du Syndicat scolaire, nous avons obtenus le 21 novembre dernier la dérogation autorisant les enfants du RPI à se rendre : des écoles à la garderie et de la garderie aux écoles puis dans les autres écoles du RPI en cas d'absence de leur institutrice.
- Le montant de l'aide à la préscolarisation, attribuée chaque année par le Conseil Départemental, s'élève pour 2017 à 5 263.08€ (6 039.60 € en 2016).

Séance levée à 21h.